



Opportunités d'engagement

Véhicules hors d'usage (VHU) – La FIVA défend la protection intégrale des VH devant les décideurs politiques de l'UE

Lisez la position de la FIVA [ici](#). Le 4 décembre, la Commission européenne a clôturé la période de contribution, ouverte à la suite de la publication en juillet d'une proposition de nouveau règlement VHU. Le dossier est maintenant transmis au Parlement européen et au Conseil de l'UE (ministères nationaux) afin d'être discuté au cours de la présente législature ou plus probablement au cours de la suivante (les élections du Parlement européen se tiendront en juin 2024). La proposition de la Commission exempt les VH des nouvelles obligations dans le règlement à venir, introduisant la définition du véhicule historique, telle qu'établie par la directive 2014/45/UE portant sur le contrôle technique des véhicules. Néanmoins, la proposition présente encore une grande marge d'amélioration afin d'assurer une protection réglementaire intégrale des véhicules historiques. C'est pourquoi la FIVA propose aux décideurs politiques de l'UE que :

- (1) Les États-membres de l'UE maintiennent le droit d'adapter/de compléter la définition des VH en fonction de leurs circonstances nationales et d'adopter d'autres mesures pour la protection des véhicules historiques au niveau national. Ceci peut être mieux réalisé par le biais d'une directive (loi en vigueur) et non par un règlement (nouvelle proposition de la Commission de l'UE).
- (2) Il est crucial de garantir le droit du propriétaire d'un VH de déterminer lui-même si un véhicule est un VHU.
- (3) Il est essentiel de protéger la restauration des véhicules usagés et l'utilisation de pièces détachées.
- (4) Ceci inclut également l'autorisation de la vente, l'exportation et l'importation légitimes de véhicules historiques et de leurs pièces détachées.

La FIVA a partagé sa prise de position avec la Commission européenne et les membres éminents du Parlement européen. La FIVA enchaînera avec des actions de plaidoyer lors des discussions législatives à venir. Les fédérations nationales sont invitées à utiliser la position de la FIVA auprès de leurs eurodéputés locaux et ministères nationaux.

Restrictions d'utilisation du plomb métal – la FIVA soutient la pétition relative au patrimoine culturel au Parlement européen

Vous pouvez signer la pétition [ici](#). La pétition demande à l'UE d'autoriser l'usage permanent du plomb métal dans le but de préserver le patrimoine culturel en Europe. La pétition inclut explicitement la restauration du patrimoine technique, en ce compris les VH. Elle est organisée par des organisations de patrimoine culturel, telle que le Conseil international des monuments et sites, qui conseille l'UNESCO. La pétition a été déposée dans le cadre d'actions plus larges en opposition à une détérioration de la situation réglementaire du plomb, plus particulièrement la recommandation de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) faite en avril visant à soumettre son usage à une autorisation préalable de l'UE.

La FIVA défend l'utilisation permanente du plomb et du trioxyde de chrome à des fins de restauration et de maintenance du patrimoine culturel en vertu des lois européennes sur les produits chimiques (REACH).

Développements

Directive sur la qualité de l'air – le Conseil de l'UE adopte un mandat de négociation en vue de discussions avec le Parlement

Le 9 novembre, le Conseil de l'UE (ministères nationaux) a adopté l'[approche générale](#) de la révision de la directive sur la qualité de l'air. Ce premier cycle de négociation entre le Conseil et le Parlement s'est tenu le 16 novembre et les discussions se poursuivront l'année prochaine. D'autres mesures en vue de limiter les émissions du transport par le biais de programmes de restrictions d'accès des véhicules urbains (y compris les ZFE) sont envisagées.

Euro 7 – Le Parlement approuve en séance plénière le mandat de négociation en adoptant le rapport de la commission environnement

Le 9 novembre, le Parlement de l'UE a adopté le [rapport](#) d'Alexandr Vondra (ECR, République tchèque) sur la législation Euro 7. Vu que le Conseil a déjà adopté son [approche générale](#), les négociations en trilogue débiteront d'ici peu.

Les membres de la Commission Législation de la FIVA sont : Lars Genild (Président), Giuseppe Dell'Aversano, Loïc Duval, Wolfgang Eckel, Michail Filippidis, Carla Fiocchi, Peeter Henning, Johann König, Stanislav Minářik, Bert Pronk et Kurt Sjöberg. Gabriel Lecumberri d'EPPA travaille avec la Commission.